

Journée de formation Académique LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE



QUELLE ALTERNATIVE POUR UN LYCEE EMANCIPATEUR POUR TOUTES ET TOUS ?

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

APRÈS LA RÉFORME CHÂTEL, LA RÉFORME BLANQUER !

9h : ACCUEIL des participant-es

9h30 : Quelques éléments généraux pour nous aider à analyser le système scolaire et le lycée

10h00 : L'autonomie, quelles conséquences sur les élèves et les personnels ?

11h15 : Les Projets de Blanquer et leurs sous-entendus

12h30 : PAUSE

13h45 : La mise en œuvre de la réforme Blanquer dans les LGT

15h30 : Contrecarrer ces politiques : Les propositions de la CGT

16h30 : FIN

Dans un cas comme dans l'autre, les projets que l'on nous offre pour le lycée général et technologique sont à l'image du reste des politiques menées : **Mise en concurrence des établissements, des équipes et des élèves sur fond d'austérité budgétaire**. A cela s'ajoute un tri explicite des élèves par le nouveau projet de lycée plus opaque pour les familles. Sans parler de la sélection à l'entrée des universités. Dans ce cadre, **analyser « l'autonomie des établissements » est central**. Elle est le maître mot de toutes les réformes de l'Education Nationale.

L'ENJEU DE CETTE JOURNÉE ?

Analyser les conséquences de l'autonomie sur les personnels et les élèves, les nouvelles mesures qui doivent nous toucher prochainement (Réforme du baccalauréat, du lycée, de l'accès à l'Université...). **Comprendre et analyser la réforme lycée**, ses principes, sa mise en œuvre...

POUR QUOI FAIRE !

Si nous voulons contrecarrer ces politiques, nous devons également **développer une stratégie pour nous y opposer et défendre un autre projet pour l'Ecole et le Lycée**. Un projet porteur d'émancipation, de réussite pour toutes et tous les élèves ; un projet porteur d'épanouissement au travail dans le cadre d'une véritable liberté pédagogique et d'organisation des équipes.



VENDREDI 15 FÉVRIER 2019,

MAISON DES SYNDICATS

8 rue Joseph Cugnot, 79 000 NIORT

Pour vous inscrire, cliquer sur le lien suivant : <https://web.docu.com/ev0n2kq3>

Vous recevrez un mandat convocation pour cette journée d'information à remettre au plus tard, le 11 février, auprès du secrétariat de votre établissement.